Architecture pour un accès aux utopies: 700 ans de la Confédération / La fête des 4 cultures

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **117 (1991)**

Heft 15-16

PDF erstellt am: **02.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-77627

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

ARCHITECTURE POUR UN ACCÈS AUX UTOPIES

700 ans de la Confédération / La fête des 4 cultures

La notion d'accès est considérée ici tout à la fois de manière pragmatique, perceptive et cognitive ; elle concerne aussi bien le déplacement dans l'espace que les perceptions visuelles, auditives, tactiles et olfactives, le tout n'excluant jamais l'émotion.
L'utopie est comprise comme une interprétation des éléments fondamentaux propres à l'architecture.

Principes généraux de l'exposition

Afin que le spectateur soit partie intégrante et active de l'exposition, celle-ci est réalisée grandeur nature. La ville, expression de l'architecture par excellence, s'impose comme lieu d'intervention et de dialogue. Au-delà de son parcours précis et défini à travers le tissu urbain, l'exposition s'affirme par son omniprésence comme la mise en évidence de notre confrontation quotidienne avec l'architecture.
L'échelle choisie ainsi que la nature du support doivent permettre de saisir l'architecture dans sa réalité concrète et non à travers l'image abstraite qu'on s'en fait habituellement : pour ces raisons, on renonce volontairement à l'usage de textes, de plans, de photos ou de maquettes.

Objectif de l'exposition

L'objectif premier de l'exposition est donc de sensibiliser et de faire réagir le public à quelques thèmes essentiels et fondamentaux de l'architecture.
Cette démarche sélective et analytique, qui tient de l'utopie, se propose de révéler, par-delà la réduction fonctionnaliste, que l'architecture est d'abord – et essentiellement – un travail de l'espace soumis à des règles précises. Même si la démarche de fond paraît très didactique, l'aspect ludique et émotionnel doit l'emporter dans la rencontre entre le spectateur et les «objets» vécus par lui sur le parcours de l'exposition.
La topographie de la ville et ses cinq centres de communication déterminent le périmètre dans lequel la manifestation s'inscrit. Deux lieux uniques de Neuchâtel, la Collégiale et le Jardin Anglais sont des lieux privilégiés pour définir les extrémités d'un parcours.
Entre ces deux pôles, on a prévu l'installation d'un parcours ponctué, en des endroits marquants par leur qualité architecturale, d'«événements» liés chacun à une thématique particulière.
Ainsi l'exposition peut-elle être perçue aussi bien en ses parties qu'en sa totalité.

Les pôles

1) La Collégiale : elle symbolise dans le cadre de cette exposition l'origine de la Confédération helvétique.
2) Le Jardin Anglais : il occupe un terrain gagné sur le lac à la fin du XIXe siècle.
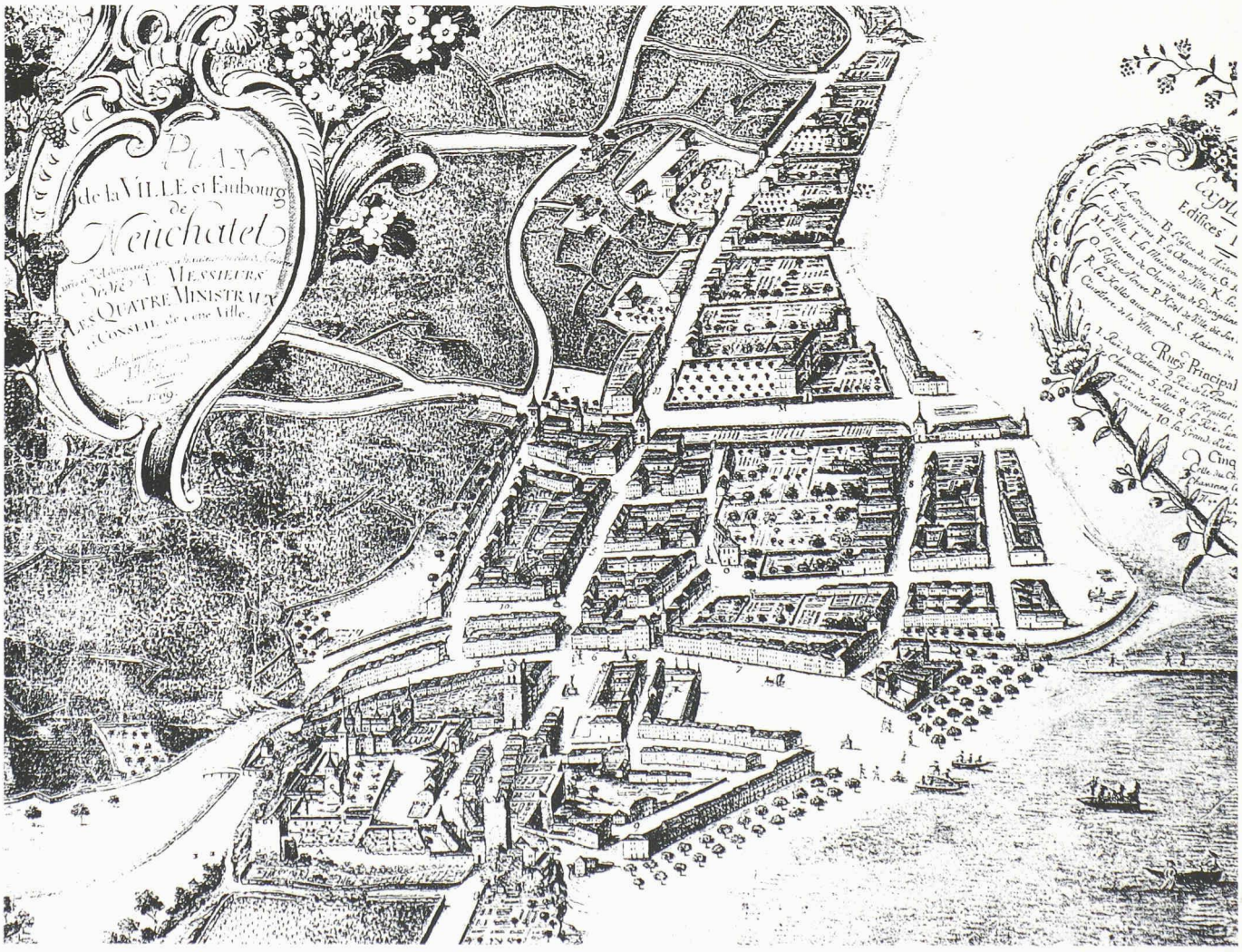
Référence : extrait du texte d'intentions des organisateurs.